

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 21/03/2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 3
Abstention : 0

L'an 2026, le 21 Mars à 9:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RICHARD Jean-Yves, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 17/03/2026. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 17/03/2026.

Présents : M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. DESSERT Jean-Claude, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, Mme DAMIEN Sandrine, M. TROTIN Pascal, Mme LIGNEUL Christelle, M. NEVE Christopher, Mme LEROY Audrey, M. LEHOUX Guillaume, Melle GUILLE Laura

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOURIOU Véronique

2026/021 – Élection des adjoints

article L. 2122-7-2 : les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Deux listes de candidats d'adjoints ont été recensées :

Liste conduite par M. RICHARD Jean-Yves

1er adjoint : Mme GOURIOU Véronique
2ème adjoint : M. GENDRON Bernard
3ème adjoint : Mme DAMIEN Sandrine
4ème adjoint : de MALHERBE Raymond

Liste conduite par M. CHEREAU Jean-Pierre

1er adjoint : M. CHEREAU Jean-Pierre
2ème adjoint : Mme SINNAEVE Émilie
3ème adjoint : M. DESSERT Jean-Claude

Compte tenu de ces dispositions, **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

– PROCÉDER au vote des adjoints, il est procédé à l'élection.

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : /
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste de M. RICHARD Jean-Yves a obtenu **12 voix**

Liste de M. CHEREAU Jean-Pierre a obtenu **3 voix**

Ont été élus :

1^{er} adjoint : Mme GOURIOU Véronique

2^e adjoint : M. GENDRON Bernard

3^e adjoint : Mme DAMIEN Sandrine

4^e adjoint : M. de MALHERBE Raymond

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nantes. À compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Jean-Yves RICHARD



Secrétaire de séance
Mme GOURIOU Véronique

